

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 06 mars 2023

Date de convocation : 28/02/2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 017-211700869-20230306-D2023_02_013-DE



Délibération N° 2023/02/013

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Quorum : 14

OBJET : SUBVENTION FACADE

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, Le MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique pouvoir à CARTON Jean-Pierre, SIAUDEAU Michel pouvoir à GIRARD Jean-Paul, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, MORAUD Laurent pouvoir à GUERIN Florian, LATOUCHE Céline pouvoir à Le MENI Nadège, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à WATTEBLED Stéphane.

Secrétaire de séance : GRAVELLE Jean-Luc

Monsieur le Maire expose que Lors du conseil municipal du 16 avril 2018 puis du 16 janvier 2019, la commune a délibéré sur la mise en place d'une « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) multisites centre-ville et centres bourgs », dans le cadre d'une convention 2018-2023 avec la Communauté d'Agglomération.

L'objectif de cette opération est d'aider à la réhabilitation du parc de logements privés sur le territoire de la CDA de Saintes, de mettre en valeur le patrimoine ancien et de lutter contre les logements vacants.

L'aide accordée sera par immeuble à hauteur de 20% du montant HT des travaux subventionnables plafonnés à :

- 2000€ versés par la CDA de Saintes,
- 2000€ versés par la commune de Chaniers.

M Thierry LOUMEAUD sollicite une subvention pour des travaux de rénovation de la façade du logement situé 7 rue Abbé Vieuille, à Chaniers.

Il remplit tous les critères d'éligibilité. Le montant de la subvention pouvant être attribué s'élève à 2000€ sur un montant de travaux de 28 103€ HT.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, et de l'avis favorable du bureau communautaire en date du 08 décembre 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention pour ce logement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.
- d'accepter une ouverture de crédits de 2000€ à l'article 20421 au budget primitif 2023.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Jean-Luc GRAVELLE



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le